



# **ALPES FRANÇAISES 2030**

## **NOTE DE FONCTIONNEMENT DU CLUSTER SAVOIE DANS LE CADRE DES DOSSIERS D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PORTÉS PAR LA SOLIDEO**

### **PROCEDURES ENVIRONNEMENTALES**



## CLUSTER SAVOIE

Suite à l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 par le CIO en juillet 2024, les Jeux se dérouleront dans les Alpes Françaises, du 1<sup>er</sup> au 17 février pour les Jeux Olympiques, puis du 1<sup>er</sup> au 10 mars pour les Jeux Paralympiques.

Les épreuves seront réparties sur 4 clusters :

- Savoie
- Haute-Savoie
- Briançonnais
- Lyon

### 1. Présentation générale du Cluster Savoie

Le Cluster Savoie regroupe plusieurs sites de compétition ainsi que plusieurs villages des athlètes déployés sur 4 communes du département :

- **Courchevel** : Ski alpin (épreuves de vitesse), Saut à ski, Combiné nordique, Para ski alpin, Para Snowboard
- **Bozel** : Village des athlètes olympique et para athlètes paralympique
- **La Plagne** : Bobsleigh, Skeleton, Luge et village olympique
- **Val d'Isère** : Ski alpin (épreuves techniques) et village olympique

#### **COU - Site de compétition de Courchevel**

Le site de compétition est prévu sur la piste de l'Eclipse et le Stade de saut à ski Olympique du Praz.

Plusieurs travaux d'aménagements à titre d'héritage sont prévus avec notamment la rénovation des tremplins de saut à ski sous maîtrise d'ouvrage de la Solideo.

Pour l'accueil des épreuves olympiques et le fonctionnement opérationnel du site, des installations temporaires seront mises en place par le COJOP Alpes 2030. Ces installations se composeront de tribunes temporaires en échafaudage ; tentes ; bungalows ; sanitaires ; éclairages temporaires et autres équipements divers.

Certains aménagements seront sur une zone enherbée sur lesquels une VRD temporaire sera mise en place (procédé possible : décapage et stockage des



terres végétales pour repose ultérieure, pose d'un géotextile, et de matériaux compactant le sol) :

- Une aire régie (Broadcast compound) de 5500m<sup>2</sup>, comprenant à date environ 50 bungalows, 900m<sup>2</sup> de tentes, des containers
- Environ 1000m<sup>2</sup> d'aires énergies temporaires, qui comprendront des éléments de type transformateurs, bungalows, groupes électrogènes, PDL...
- Une aire opérationnelle de 3000m<sup>2</sup>, comprenant environ 30 containers et 15 bungalows, 1300m<sup>2</sup> de tente
- Une aire de gestion des déchets, de 550m<sup>2</sup>, comprenant quelques bennes et compacteurs, voire un container/bungalow
- Une zone de fartage de 3500m<sup>2</sup> comprenant environ 82 bungalows modulaires

D'autres aménagements seront installés sur un champ enneigé, sur lequel les spectateurs circuleront, sans nécessiter de préparation de terrain particulière :

- Des structures (tentes) pour le contrôle d'accès de 200m<sup>2</sup>
- Des points infos, espace médical, buvettes et boutiques en containers/bungalows ou tentes (env. 200m<sup>2</sup>)
- Une tente de réchauffage pour les spectateurs de 150m<sup>2</sup>
- Une tente pour l'accueil des prestations d'hospitalité de 600m<sup>2</sup> + terrasse éventuelle
- Des aires techniques et énergie (400m<sup>2</sup>), comprenant notamment des éléments de type transformateurs, groupes électrogènes.

Des aménagements seront positionnés le long des pistes ou au départ des pistes de ski ou du tremplin 90, sur le terrain naturel

- Des tentes de réchauffage staff ou athlètes et de stockage (entre 60 et 125m<sup>2</sup> par départ)
- Des containers de stockage (15m<sup>2</sup> par départ)
- Des structures de départ des compétitions de ski alpin
- Une zone mixte composée de barrières et des structures pour les photographes, dont une en échafaudage au niveau de la ligne d'arrivée
- Des espaces pour la gestion sportive (45m<sup>2</sup> de bungalows)

A cela s'ajouteront des structures en échafaudage pour les écrans géants, posées sur le terrain naturel (décaissement pour aplanissement au niveau des appuis à minima, voire mise en œuvre de fondations probable). Certains des cheminements piétons seront aménagés avec des caillebotis, des copeaux de bois ou solutions perméables facilitant les circulations sur le site. Des cheminements complémentaires temporaires pour les véhicules pourront également être prévus (les typologies de revêtement restent à définir mais des plaques de répartition pourraient être utilisés)



Le reste des installations sont posées sur terrains déjà imperméabilisés :

- Salon athlètes 200m<sup>2</sup>
- Des toilettes, boutiques, buvettes, ...
- Une tribune de 3900 places (sur le toit de l'alpinium) et structures de bungalows sur 2 niveaux sur échafaudage pour les cabines commentateurs
- Une salle technique, Commentary Control Room, de 45m<sup>2</sup> pour chaque sport
- Des espaces pour la présentation sportive et le Chronométrage (bungalows sur 2 étages 2\*60m<sup>2</sup>)
- Une tente s'attente pour l'antidopage de 50m<sup>2</sup>
- Une aire énergie de 430m<sup>2</sup>, comprenant des éléments de type transformateurs, groupes électrogènes...

Le site accueillera également les épreuves paralympiques de para ski alpin et de para snowboard sur la station pour lesquelles une mutualisation optimale des infrastructures sera visée.

Les implantations ont été étudiées en tenant compte de la sensibilité faune/flore de la zone. Les choix seront faits en privilégiant une logique d'évitement des zones à enjeux. Une attention particulière sera également apportée à la remise en état de la zone post-JOP pour limiter les impacts résiduels.

#### Fréquentation :

Le nombre prévisionnel d'athlètes en phase de compétition olympique est d'environ 198 (référence nombre MiCo 2026).

Le nombre prévisionnel d'athlètes en phase de compétition paralympique est de 275 (référence nombre MiCo 2026).

La jauge spectateurs ainsi que le nombre d'accrédités (staff ; presse ; prestataires ; volontaires ; etc.) restent à déterminer

#### **VBO - village Olympique de Bozel**

Un projet de village olympique est en cours de programmation à Bozel, en lien notamment avec la construction d'un ascenseur valléen qui permettrait la connexion Bozel – Courchevel.

Quelques aménagements temporaires complémentaires seront mis en place pour répondre aux besoins des jeux et différents services nécessaires à l'accueil des athlètes dans les meilleures conditions. Ces aménagements seront conçus pour s'intégrer au maximum dans l'emprise du village et ainsi avoir un impact négligeable sur l'emprise totale nécessaire au projet.



## **LPL - Site de compétition La Plagne**

Les compétitions Olympiques de Bobsleigh, skeleton et luge se tiendront sur la piste Olympique de bobsleigh de La Plagne et ses abords.

Plusieurs travaux d'aménagements à titre d'héritage sont prévus : rénovation de la piste de bobsleigh sous maîtrise d'ouvrage de la Solideo et construction d'un ascenseur valléen depuis Aime pour rejoindre la station notamment.

Pour l'accueil des épreuves olympiques et le fonctionnement opérationnel du site, des installations temporaires seront mises en place par le COJOP Alpes 2030. Ces installations se composeront de tribunes ; tentes ; bungalows ; sanitaires ; éclairages temporaires et autres équipements divers.

Les espaces sur le site de La Plagne sont très contraints, et l'implantation de structures temporaires nécessitera probablement de nombreuses sous-structures pour rattraper la pente du site.

Certains aménagements seront sur une zone de champs, sur lesquels une VRD temporaire sera mise en place (procédé possible mais restant à confirmer : décapage et stockage des terres végétales pour repose ultérieure, pose d'un géotextile, et de matériaux compactant le sol) :

- Une aire opérationnelle de 1300m<sup>2</sup>, pour le stockage des déchets et des éléments de maintenance, comprenant quelques bennes et compacteurs, voire quelques containers et/ou bungalows

D'autres aménagements seront sur des champs enneigés, sur lesquels les spectateurs ou les accrédités circuleront, sans nécessiter de préparation de terrain particulière :

- Des points infos, espace médical, buvettes, tentes de réchauffage et boutiques en containers/bungalows, toilettes ou tentes (env 210m<sup>2</sup>)
- Une tente pour les médias de 600m<sup>2</sup>
- Des tentes pour la gestion de l'organisation (vestiaires, centre des volontaires, bureaux...) pour un total de 300m<sup>2</sup>
- Des aires techniques et énergie (650m<sup>2</sup>), comprenant des éléments de type transformateurs, bungalows, groupes électrogènes...
- Une extension du centre antidopage de 50m<sup>2</sup>

A cela s'ajouteront, les structures suivantes, posées sur le terrain naturel (décaissement pour aplanissement au niveau des appuis à minima, voire mise en œuvre de petites fondations probable) :



- Des petites structures en échafaudage pour les écrans géants,
- Deux niveaux de bungalows pour les cabines commentateurs, avec terrasse, et circulations
- Une tente pour la zone mixte de 350m<sup>2</sup> avec des escaliers d'accès
- Une importante tribune de 4400 places

Le reste des installations sont posées sur des terrains déjà imperméabilisés :

- Une aire opérationnelle de 1400m<sup>2</sup>, comprenant des tentes (+300m<sup>2</sup>), environ 18 containers
- Une tente pour la restauration des volontaires et du staff (150m<sup>2</sup>) sur une terrasse existante
- Un centre d'accréditation de 30m<sup>2</sup> et des tentes de contrôles d'accès (175m<sup>2</sup>)
- Une aire régie (Broadcast Compound) composé de 3 niveaux de 15 bungalows, avec escaliers associés (+ espaces existants dans l'Arnica)
- Des surfaces pour les aires énergie d'environ 500m<sup>2</sup> au total, comprenant des éléments de type transformateurs, groupes électrogènes...
- Des containers (environ 10) répartis sur les voies de circulation
- Des bungalows pour les espaces techniques : commentary control room (CCR-45m<sup>2</sup>), la Technical Equipment Room (TER-30m<sup>2</sup>)
- Deux niveaux de 8 bungalows modulaires chacun pour l'organisation du site, avec escaliers associés
- Des buvettes, espaces médicaux, et boutiques en containers/bungalows ou tentes (environ 100m<sup>2</sup>)
- Une aire de stockage des containers pour 70 bobsleighs, dont certains seront sur 2 niveaux

Des bâtiments existants à identifier pourraient également servir aux besoins opérationnels des jeux.

Certains des cheminements piétons seront aménagés avec des caillebotis, des copeaux de bois ou solutions perméables facilitant les circulations sur le site. Des cheminements complémentaires temporaires pour les véhicules pourront également être prévus (les typologies de revêtement restent à définir mais des plaques de répartition pourraient être utilisés)

Comme dans le cas des infrastructures temporaires de Courchevel, les études faune/flore font partie des données d'entrée prises en compte pour la conception du site et une attention particulière sera portée à éviter les zones à enjeux.



### Fréquentation :

Le nombre prévisionnel d'athlètes en phase de compétition olympique est de 326 (référence nombre MiCo 2026).

La jauge spectateurs ainsi que le nombre d'accrédités (staff ; presse ; prestataires ; volontaires ; etc.) restent à déterminer.

### **VAL - Site de compétition Val d'Isère**

Pour l'accueil des épreuves olympiques et le fonctionnement opérationnel du site, des installations temporaires seront mises en place par le COJOP Alpes 2030. Ces installations se composeront de tribunes ; tentes ; bungalows ; sanitaires ; éclairages temporaires et autres équipements divers.

Certains aménagements seront installés sur le front de neige, sur lequel une VRD temporaire sera mise en place (procédé possible : décapage et stockage des terres végétales pour repose ultérieure, pose d'un géotextile, et de matériaux compactant le sol) :

- Une aire opérationnelle de 3300m<sup>2</sup>, comprenant des tentes (600m<sup>2</sup>), une vingtaine de bungalows/containers, quelques bennes et compacteurs...

D'autres aménagements seront sur des champs enneigés, sur lesquels les spectateurs ou les accrédités circuleront, sans nécessiter de préparation de terrain particulière :

- Des points infos, espace médical, buvettes, tentes de réchauffage, toilettes et boutiques en containers/bungalows, ou tentes (env 1050m<sup>2</sup>)
- Des aires techniques et énergie (1000m<sup>2</sup>), comprenant des éléments de type transformateurs, bungalows, groupes électrogènes, Poste de Livraison en électricité
- Des tentes de contrôles d'accès (500m<sup>2</sup>)
- Une tente pour l'accueil des prestations d'hospitalité de 550m<sup>2</sup> + terrasse

A cela s'ajouteront, les structures suivantes, posées sur le terrain naturel (décaissement pour aplanissement au niveau des appuis à minima, voire mise en œuvre de fondations probable) :

- Des structures en échafaudage pour les écrans géants,
- Trois niveaux de bungalows pour les cabines commentateurs (emprise au sol 240m<sup>2</sup>), avec terrasse et circulations nécessaires

Des aménagements seront positionnés au départ ou le long des pistes de ski, sur le terrain naturel



- Des tentes de réchauffage staff ou athlètes et de stockage, ainsi que les structures de départ des compétitions de ski alpin (entre 75 et 125m<sup>2</sup> par départ)
- Des containers de stockage (15m<sup>2</sup> par départ)
- Une zone mixte composée de barrières et des structures pour les photographes, dont une en échafaudage au niveau de la ligne d'arrivée
- Des espaces pour la gestion sportive (45m<sup>2</sup> de bungalows)

Le reste des installations sont posées sur des terrains déjà imperméabilisés :

- Une tente pour l'accueil des prestations d'hospitalité de 350m<sup>2</sup>
- Une aire régie (Broadcast Compound) composée de 2 niveaux de bungalows déjà en place pour le chantier du face à face, avec escaliers associés, 800 m<sup>2</sup> de tentes, 60m<sup>2</sup> de containers, toilettes...
- Une Aire énergie d'environ 530m<sup>2</sup> au total, comprenant des éléments de type transformateurs, bungalows, groupes électrogènes, Poste de Livraison en Electricité

Certains des cheminements piétons seront aménagés avec des caillebotis, des copeaux de bois ou solutions perméables facilitant les circulations sur le site. Des cheminements complémentaires temporaires pour les véhicules pourront également être prévus selon les besoins (les typologies de revêtement restent à définir mais des plaques de répartition pourraient être utilisés)

### Fréquentation :

Le nombre prévisionnel d'athlètes en phase de compétition olympique est de 218 (référence nombre MiCo 2026).

La jauge spectateurs ainsi que le nombre d'accrédités (staff ; presse ; prestataires ; volontaires ; etc.) restent à déterminer.

## 2. Impacts acoustiques

Les données sur les éventuels impacts acoustiques pendant les différentes phases des projets (chantier de construction ou d'installation /événements/ démontage) ne sont pas disponibles à ce stade. Elles devront être fournies par les équipes techniques ou par un bureau d'études spécialisé. En fonction des impacts



identifiés, les meilleurs dispositifs à mettre en place pour limiter les impacts seront discutés avec les différentes parties prenantes locales.

### 3. Impacts air/santé

Les données sur les impacts air/santé pendant les différentes phases des projets (chantier de construction ou d'installation /événements/ démontage) ne sont pas disponibles à ce stade. Elles devront être fournies par les équipes techniques ou bureaux d'études spécialisés. En fonction, les meilleurs dispositifs à mettre en place pour limiter les impacts seront discutés avec les différentes parties prenantes pour minimiser tout impact majeur.

### 4. Impacts environnementaux bruts

Les **besoins énergétiques** liés aux installations temporaires, aux infrastructures permanentes mobilisées et au Village Olympique sont une partie importante des impacts identifiables. Les installations techniques telles que les tribunes ou les infrastructures type tentes, le matériel de production TV, les systèmes de chronométrage ainsi que les espaces de restauration et d'accueil nécessiteront une alimentation électrique continue qui reposera principalement sur le réseau existant avec, si besoin, un recours à des groupes électrogènes en renfort. L'exploitation des bâtiments existants entrera également dans la consommation énergétique globale.

Les **émissions de GES** proviendront principalement du transport des matériaux et des personnes qui constituent traditionnellement la principale source d'impact pour ce type d'événement.

Ces émissions seront générées par les installations temporaires et leur besoin énergétique continu, ainsi que celles liées aux engins de chantier nécessaires à la préparation des pistes et au montage/démontage des infrastructures temporaires, incluant potentiellement la production de neige de culture selon les conditions météorologiques.

Les déplacements des spectateurs, des médias/presses, des athlètes (et leur staff), de la workforce, des volontaires et des parties-prenantes entre les différents sites du cluster et depuis les gares et aéroports, représenteront également une contribution au bilan carbone global.



Le **bilan CO<sub>2</sub>** prévisionnel ne peut pas être chiffré précisément à ce stade, mais les principaux postes contributifs sont déjà identifiés : les transports en premier lieu, suivis par l'alimentation énergétique des installations temporaires et les travaux préparatoires. Les impacts environnementaux s'expriment également à travers l'utilisation des ressources, notamment l'eau pour la neige de culture lorsque nécessaire.

Sur le volet transports, la vallée de la Tarentaise est desservie par un réseau ferré qui permet une connexion de la vallée avec les principales villes de la vallée. Des connexions, soit via les ascenseurs valléens mise en service (La Plagne notamment) et la mise en place de navettes depuis la vallée vers les sites de compétition permettra d'inciter à l'utilisation des transports en communs et à la limitation de l'usage de voiture particulières.

Les **enjeux de biodiversité** sont pris en compte dans la programmation COJOP avec notamment une attention particulière apportée aux arrêtés en vigueur et aux mesures compensatoires définies. La SOLIDEO a également partagé au COJOP l'ensemble des études faune / flore réalisées sur son périmètre pour prise en compte dans la programmation olympique.

Ainsi, sont d'ores et déjà pris en considération les périodes propices pour la réalisation des travaux en cohérence avec la protection de la biodiversité et les mesures compensatoires définies dans le cadre de la reprise de la piste des Jockeys/Eclipse pour homologation de la fédération internationale de ski - Courchevel ainsi que pour le réaménagement du secteur Moriond (Courchevel 1650) sur la commune de Saint Bon Tarentaise. Les milieux reconstitués dans le cadre de ces deux projets seront préservés, et les pratiques spécifiques de gestion (fauche tardive etc) seront prises en compte dans le cadre des réalisations.

## 5. Cumul des effets des opérations

Le fonctionnement du Cluster Savoie pendant la phase de préparation opérationnelle et pendant les Jeux entraînera une superposition inhabituelle de flux humains et matériels qui impactera temporairement l'équilibre du territoire ; en particulier les jours de compétition en simultané sur les sites de Courchevel, La Plagne et Val d'Isère.

En conséquence, une augmentation du trafic dans la vallée surtout sur l'axe menant à Moutiers puis Aime et permettant de rejoindre, Courchevel, La Plagne et enfin Val d'Isère est anticipé.



La **gestion des déchets** représente un enjeu important, tant pour les phases de montage et démontage, que pour la phase d'exploitation. Tous ces déchets s'ajouteront aux volumes habituels des communes. Un dispositif renforcé de tri et de collecte régulière sera travaillé avec les collectivités locales ayant la compétence pour préserver le bon fonctionnement local et limiter les nuisances pour les habitants.

## 6. Volet sécurité & impact urbains

Les Jeux Olympiques et Paralympiques représentent un enjeu majeur en termes de **sécurité**. La coordination entre les services du COJOP Alpes 2030, Solideo, les services de l'Etat et les parties-prenantes locales sera essentielle pour garantir la fluidité des déplacements et la maîtrise des éventuelles zones sensibles quelle que soit la phase du projet (phase de construction, phase d'exploitation événementielle Olympique et Paralympique, phase de démontage).

Le concept en cours de développement sera précisé au fur et à mesure du développement de chacun des sites. Il repose toutefois sur des principes classiques de création de périmètres de sécurité autour des sites avec différents points de contrôle d'accès et selon les cas de figure des zones de pré filtrage des différentes populations.

Les différents dispositifs seront évolutifs entre les phases de montage/démontage et les phases d'exploitation événementielle.

Les **impacts urbains** se traduiront surtout par des changements temporaires dans les déplacements et l'usage de certains secteurs. La circulation pourra être réorganisée par endroits, avec des accès parfois limités, des zones réservées aux navettes et un stationnement adapté grâce à des parkings relais. Les communes concernées pourront connaître des variations d'activité liées aux différentes phases de la livraison des JOP. Ces effets resteront toutefois limités dans le temps et feront l'objet d'une organisation précise en concertation avec les parties-prenantes locales afin de maintenir le bon fonctionnement du territoire tout en garantissant un niveau de sécurité adapté.